

**TRIBUNAL  
JUDICIAIRE  
DE PARIS**

3ème chambre 3ème section

**N° RG 19/10471 -  
N° Portalis 352J-W-B7D-CQUNJ**

**DEMANDEURS**  
M. Mickael ZIEBEN  
M. Patrice ADEKALOM

**AVOCATs DEMANDEURS**  
représenté par Me Pierre LAUTIER - #B0925, Me Alexandra  
HAWRYLYSZYN - #E1534  
représenté par Me Pierre LAUTIER - #B0925, Me Alexandra  
HAWRYLYSZYN - #E1534

**DEFENDEURS**  
Société SACEM  
S.A.R.L. BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE  
Société SONY ATV MUSIC PUBLISHING UK

**AVOCATs DEFENDEURS**  
défaillant  
représentée par Me Eric LAUVAUX - #L0237  
représentée par Maître Jean CASTELAIN de la SCP  
GRANRUT Société d'Avocats - #P0014  
représentée par Me Nicolas BOESPFLUG - #E0329  
défaillant  
représentée par Maître Jean CASTELAIN de la SCP  
GRANRUT Société d'Avocats - #P0014  
défaillant  
défaillant  
représenté par Maître Jean CASTELAIN de la SCP GRANRUT  
Société d'Avocats - #P0014  
représenté par Maître Jean CASTELAIN de la SCP GRANRUT  
Société d'Avocats - #P0014  
défaillant  
défaillant  
représentée par Maître Jean CASTELAIN de la SCP  
GRANRUT Société d'Avocats - #P0014  
défaillant  
représentée par Maître Jean CASTELAIN de la SCP  
GRANRUT Société d'Avocats - #P0014  
défaillant  
représentée par Me Nicolas BOESPFLUG - #E0329  
défaillant  
défaillant  
représentée par Maître Eric LAUVAUX de la SELARL  
NOMOS - #L0237

Société UNIVERSAL MUSIC PUBLISHING  
Société SILENT ASSASSIN YRN  
S.A.S. EMI MUSIC PUBLISHING FRANCE

Société YRN PIPED UP ENT  
M. Quavious MARSHALL  
M. Adam Richard WILES, ayant pour pseudonyme  
Calvin Harris, Mark  
M. Kirshnick Khari BALL

M. Christopher BREAUX  
M. Kiari CÉPHUS  
S.A.S. SONY/ATV MUSIC PUBLISHING FRANCE

Société HEAVEN'S RESEARCH  
Société SONY ATV MUSIC PUBLISHING US

Société TSJ MERLYN LICENSING BV  
Société RESERVOIR MEDIA MANAGEMENT

Société UNIVERSAL MUSIC CORPORATION  
Société HUNCHO YRN MUSIC  
Société QUALITY CONTROL QC PRO  
Société HEAVENS RESEARCH  
Société BMG RIGHTS MANAGEMENT GMBH

**ORDONNANCE DE CLÔTURE**

Nous, Arthur COURILLON-HAVY, Juge  
Assisté de Lorine MILLE, Greffier,

Vu les articles 799 et suivants du code de procédure civile,

Attendu que la procédure est en état et l'affaire susceptible d'être jugée au fond ;

Attendu que les délais impartis pour communiquer les pièces et pour conclure sont expirés ; que la clôture de l'instruction est requise.

Déclarons l'instruction close.

Le 09 Décembre 2021  
Le Greffier

Le Juge de la mise en état

AVIS

Maître,

Je vous informe que cette affaire est définitivement fixée pour être plaidée ou radiée par jugement à l'audience

**du Mercredi 25 Mai 2022 à 09 H 30, (durée prévue : 1h45), salle 6.13**

Le 09/12/2021

Le Juge de la mise en état

**ATTENTION**

**A déposer, à l'accueil avocats (SAUJ) ou par courrier au greffe, 15 jours avant : une clé USB contenant l'entier dossier de plaidoirie dématérialisé, ainsi que le dernier jeu des conclusions papier (sans les pièces).**

**Vous amenez votre dossier physique et les pièces le jour des plaidoiries.**